

Question démocratie représentative

Par **Franck Manet**, le **15/10/2014** à **22:47**

Bonsoir,

Je sors d'un cours de droit constitutionnel et j'aurais une petite question à vous poser.

Le professeur a expliqué la souveraineté populaire et nationale avec leurs différences pour ensuite expliquer la démocratie directe et la démocratie représentative.

En revanche lorsqu'il a commencé à introduire la démocratie semi-directe, il nous a dit que la démocratie directe était impraticable (ça ok) et que **la démocratie représentative exclut trop le peuple**.

La en revanche je n'arrive pas à saisir en quoi la démocratie représentative exclue le peuple. En effet, le peuple ne choisit-il pas tous les représentants directement ou indirectement ? En quoi est-il donc exclu ?

Merci d'avance pour votre aide.

Très bonne soirée,

Franck

Par **gregor2**, le **16/10/2014** à **03:16**

Bonsoir,

exclu me semble en effet être un grand mot, mais tout mandat impératif étant nul une fois un président/parlementaire/élu local élu il a toute la liberté d'appliquer ou non le programme pour lequel il a été élu. Le peuple n'a alors plus son mot à dire sauf à renverser le pouvoir en place par la force ... [smile17]